

Nombre de Conseillers**en exercice : 15****Présents : 12****Absents : 3****Procurations : 3****COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le vingt-trois Mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 9/03/2021

PRESENTS : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, LAMOUR Caroline, GIRARD Yves, RAYMOND Pierre-Emmanuel, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, LEBRETON David, CAGNINACCI Isabelle.

ABSENTS : DUVAL. MERIEUX.DOUTRE

PROCURATIONS : Mme Duval donne procuration à Mr Pommies ; Mr Mérieux à Mr Raymond ; Mme Doutre à Mme Cagninacci.

SECRETAIRE : Francine Sabayrou

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et informe des trois absents qui ont donné procuration. Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal (qui a été adressé par mail à chaque conseiller) et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte. Il informe l'ensemble des membres présents que la séance est enregistrée sous la forme audio.

Mr le Maire propose d'inverser l'ordre du jour afin de faire voter le Compte de Gestion avant le Compte Administratif, comme la réglementation l'impose.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA
TRESORERIE CARCASSONNE AGGLO.**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020.

Sous la présidence de Mme Francine SABAYROU, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	578 969.69 €
Recettes	710 738.78 €
Excédent de clôture :	131 769.09 €

Investissement

Dépenses	222 903.82 €
----------	--------------

Recettes 635 560.35 €
Restes à réaliser: 110 553.00 €
Besoin de financement: 166 052.93 €

Hors de la présence de Mr Régis POMMIES, maire, qui quitte la salle, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2020.

VOTES :	POUR	12 (dont 2 par procuration)
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	1 (Mr Girard)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020.

Mr le Maire reprend la présidence pour mettre au vote l'affectation du résultat 2020.

Résultat de Fonctionnement

Résultat de l'exercice	131 769.09 €
Résultat antérieur reportés	386 468.63 €
Résultat à affecter	518 237.72 €

<u>Solde d'investissement</u>	- 55 499.93 €
<u>Solde des restes à réaliser</u>	- 110 553.00 €

Affectation pour la couverture du besoin de financement	166 052.93 €
Report en fonctionnement R002	352 184.79 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROITS DES SOL PAR LE SERVICE COMMUN CARCASSONNE AGGLO .

Depuis le 1^{er} juillet 2015, Carcassonne Agglo a créé un service commun, en réponse aux besoins des communes ne pouvant plus bénéficier d'une mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce service répond aux dispositions des articles L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et R423-15 du Code de l'Urbanisme.

La compétence en matière de délivrance des autorisations reste celle des maires au nom de leur commune.

Le service ADS a pour but d'apporter un service de qualité aux communes, en sécurisant juridiquement l'application des règles d'urbanisme et la délivrance des actes dans les délais impartis.

A ce jour, 60 communes de l'agglo ont fait le choix de confier leur instruction ADS au service commun.

La commune de Malves en Minervois adhère à ce service depuis 2015.

La précédente convention a pris fin au 31 décembre 2020. Il est nécessaire de délibérer sur la reconduction de cette convention, qui comprend une augmentation de la tarification (part fixe et part variable), qui était restée inchangée depuis 2015.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE, A L'UNANIMITE, DE :

- confier au service commun de Carcassonne Agglo l'instruction des autorisations de droit des sols sur le territoire communal, pour celles listées à la convention ci-jointe, conformément aux dispositions de l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,
- approuver la convention annexée à la présente délibération, réglant les modalités financières et de fonctionnement,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES REGROUPANT L'ENSEMBLE DES REGIES – CANTINE, DROITS DE PLACE, PHOTOCOPIE, GARDERIE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'information que Mr Quintane, chef du service de gestion comptable de la Commune, lui a communiqué sur la réforme en cours concernant le réseau comptable de la DGFIP, entraînant la fermeture de la caisse de la Trésorerie de Carcassonne, courant Mai 2021.

Le Service de gestion comptable préconise :

- La création d'une Régie unique englobant les régies existantes
- L'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor, de sorte que les contrôles des dépôts soient plus faciles pour le Régisseur.

Monsieur le Maire propose, pour répondre à cette réforme et ses contraintes, de fermer les régies de recettes en activité sur la Commune à partir du 1^{er} juin 2021, à savoir :

- La régie Cantine
- La régie Droits de place
- La régie photocopie

Concernant la régie Garderie qui n'a plus d'activité, puisque la garderie est assurée par les services du CIAS, Mr le Maire propose de la supprimer dès le 1^{er} Avril 2021.

Monsieur le Maire propose de créer une **Régie unique « Divers produits »** englobant les produits suivants, à compter du 1^{er} JUIN 2021 :

- L'encaissement des repas cantine ;
- L'encaissement des photocopies,
- L'encaissement des Droits de places.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

- L'ouverture d'une régie « divers produits » englobant les régies suivantes (repas cantine, photocopies, Droits de place) à compter du 1^{er} Juin 2021,
- La fermeture de la régie Garderie à compter du 1/04/2021,
- **AUTORISE** Mr le Maire à procéder aux démarches nécessaires liées à la mise en place de la Régie « divers produits » par arrêté de création de la Régie et arrêté de nomination du Régisseur.

MISSION D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) SECTEUR DU GROUPE SCOLAIRE /FOYER.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Énergies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 600 € pour une durée de 1 an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN, pour le projet photovoltaïque en toiture situé au Groupe Scolaire / Foyer.
Cette adhésion sera toutefois conditionnée à l'accord du service de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 11) concernant la mise en place de panneaux photovoltaïque dans le périmètre de protection.
- **DESIGNE** Mr le Maire et Mme MARTIN en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse d'opportunité ENR Électrique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

POUR INFORMATION

- **Compte rendu de la visite de Mr Régis BANQUET, Président de Carcassonne Agglo le mercredi 17 Mars 2021.**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite du Président de Carcassonne Agglo auquel il a présenté dans un premier temps les élus présents ainsi que les agents communaux.

La visite de plusieurs sites communaux (les anciennes écoles, le Château et ses parcs, les chantiers réalisés par le service insertion de Carcassonne Agglo) a été suivie par une réunion d'échange avec les élus au cours de laquelle Mr Banquet a présenté le rôle de l'Agglo ainsi que l'impact concret pour la Commune de Malves : Carcassonne Agglo investit en moyenne 300 000 € par an sur Malves en Minervois.

- **Compte rendu de la Commission Intercommunalité**

Cette commission a travaillé sur le sondage relatif aux priorités pour l'élaboration du projet de Territoire de Carcassonne Agglo.

Pour ce faire, les élus ont classé par ordre de priorité les actions à mettre en œuvre dans les domaines de l'attractivité, des transitions et de la cohésion du territoire.

- **Précisions sur les élections des 13 et 20 juin 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la présence des élus du conseil municipal est obligatoire pour assurer la tenue du scrutin qui aura lieu les dimanches 13 et 20 juin de 8h à 18 h.

Les élections se dérouleront au Foyer puisque deux élections ont lieu le même jour : Régionales et Départementales.

Il conviendra de partager le foyer en deux zones, chacune ayant un bureau distinct avec à minima 1 président et 2 assesseurs.

Affaire à suivre.

- **Formation des élus à la gestion des incivilités.**

La gendarmerie propose aux élus une session de formation à la gestion des incivilités, au cours du 1^{er} semestre 2021.

Mr le Maire fait le tour de l'assemblée pour connaître les élus qui seraient intéressés pour suivre cette formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50

Les conseillers présents

LE MAIRE
R.POMMIES

SABAYROU

CANOVAS

COASSIN

GARCES

DUVAL

LAMOUR

MERIEUX

GIRARD

DOUTRE

RAYMOND

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

CAGNINACCI